

systèmes diminue chaque fois qu'une application est mise en service, étant donné que les ressources en A-P sont généralement bloquées. Il affirmait même que l'élaboration de systèmes devrait cesser avant longtemps si les ressources n'étaient pas augmentées.

En raison du manque de personnel, les deux directions les plus engagées dans le domaine de l'informatique, la Direction des services de gestion et la Direction des télécommunications, ont du mal à assumer leur charge de travail actuelle. La réussite de l'introduction et de l'exploitation de systèmes informatiques par le Ministère dépendra de la disponibilité de ressources suffisantes pour les activités de développement et de soutien. (Pour chaque système informatique, ces activités commencent par la planification et l'analyse des exigences à satisfaire et elles comprennent la conception du système, en général et en détail, l'installation et l'essai, l'exploitation, la maintenance du logiciel d'application et de base, le soutien technique et les inspections relatives à la sécurité technique.)

Le Ministère fait face à une tâche difficile puisqu'il doit protéger des renseignements confidentiels et, par conséquent, utiliser des systèmes sûrs dont le coût est élevé et le fonctionnement complexe. Le Ministère dépendra toujours davantage de systèmes protégés, ce qui accroîtra la demande de ressources de développement et de maintenance au-delà des capacités actuelles. En fait, les usagers réels et potentiels se sentent déjà frustrés de ne pas pouvoir obtenir, au sein du Ministère, l'aide d'experts nécessaire à l'élaboration de nouveaux systèmes informatiques qui répondent à leurs besoins. Certaines des ressources proposées dans ce plan ont trait au rôle de soutien de l'informatique, lequel doit faire l'objet d'une attention immédiate et continue si l'on veut bénéficier pleinement de l'introduction de systèmes informatiques.

La planification des nouveaux systèmes et celle des ressources doivent se faire simultanément. Autrement dit, lors de la proposition de nouveaux systèmes, il convient de déterminer également quelles ressources seront affectées à leur élaboration, à leur exploitation et à leur maintenance.

Dans le passé, nous avons eu recours à des conseillers de l'extérieur pour des projets que le personnel du Ministère n'avait pas le temps d'entreprendre. Cette pratique s'est avérée efficace et elle doit être poursuivie. Toutefois, le personnel du Ministère devant orienter le travail des conseillers, le recours à ces derniers ne fera que réduire le recours au personnel du Ministère, sans l'éliminer complètement.

L'utilisation de micro-ordinateurs est répandue au sein du Ministère, et un nombre croissant d'employés s'en servent pour exécuter diverses tâches administratives allant de la budgétisation à la surveillance de projets. Ces appareils sont de plus en plus en demande. Cependant, le personnel n'a pas toujours une idée précise de ses propres besoins ni de la façon dont un micro-ordinateur arrivera à les satisfaire. Un centre de micro-informatique vient donc d'être mis sur pied afin d'aider les employés à se familiariser avec cette technologie. Les membres du personnel peuvent ainsi recevoir des conseils sur l'utilisation des micro-ordinateurs et un soutien pendant qu'ils apprennent à se servir des progiciels. Ils ont également la possibilité d'examiner un ensemble varié de systèmes afin de choisir celui qui convient le mieux à leurs besoins. Le centre prêtera également de l'équipement au personnel et constituera un lieu où l'on pourra étudier les avantages et les inconvénients des progiciels, à mesure qu'ils sont offerts sur le marché.

Le centre de micro-informatique constitue le point central à partir duquel les ressources en micro-ordinateurs du Ministère peuvent être gérées, afin d'assurer d'une part la coordination de l'acquisition et de l'utilisation de l'équipement au sein du Ministère, et d'autre part l'obtention de la formation et des services de soutien appropriés. Les étapes décrites dans la circulaire portant sur l'acquisition des ordinateurs s'appliquent aux micro-ordinateurs; néanmoins, ce document doit être complété par un code d'utilisation à l'intention des usagers des micro-ordinateurs. L'utilisation de ces appareils soulève également